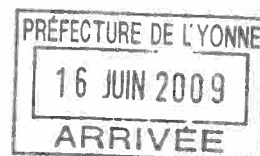


DEPARTEMENT DE L'YONNE



Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Séance du 8 juin 2009

CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 2 JUIN 2009
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 15
JUN 2009
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le huit juin deux mille neuf à dix-neuf heures trente dans les salons de l'hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET, Président.

ETAIENTS PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Françoise RAISON, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Maâmar TALBI, Madame Manuelle MOINE, Madame Pascale DAVID-SAUZEA, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

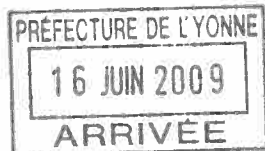
Monsieur Guy DUCHENNE, représenté par Monsieur Alain GREMET,
Madame Gaëlle LASSUCE, représenté par Monsieur Mohamed BELKAID

ETAIT ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : Contrat de valorisation des emballages ménagers Adelphe - prorogation jusqu'au 31 décembre 2009 avec application du barème C de soutien à la tonne. (N°30)

.../...



N° 30/2009

Conseil Communautaire du 8 juin 2009

OBJET : Contrat de valorisation des déchets ménagers avec ADELPHE /ECO-
EMBALLAGES

VU le contrat de valorisation des emballages ménagers (CVEM) passé entre la Communauté de Communes du Jovinien et la société agréée ADELPHE à compter du 1^{er} juillet 2003 pour une durée de six années,

CONSIDERANT que par ce contrat la Collectivité s'engage à mettre en œuvre une collecte sélective de 5 matériaux d'emballages ménagers (verre, papier/carton, plastique, acier et aluminium) en vue d'un recyclage et éventuellement d'une valorisation énergétique, en visant l'atteinte d'objectifs quantitatifs, notamment en engageant des dépenses de communication.

CONSIDERANT qu'en contrepartie, la société ADELPHE, désormais ADELPHE/ECO-EMBALLAGES, verse à la Communauté de Communes, sur la base de déclarations trimestrielles d'activité, une aide financière à la tonne triée, par matériaux, ainsi qu'à la communication, selon un barème dit « C ».

CONSIDERANT qu'ADELPHE/ECO-EMBALLAGES a adressé à la Communauté de Communes un projet de nouveau contrat de 6 ans devant prendre effet au 1^{er} janvier 2010, avec application du nouveau barème d'aides « D », dès lors que le Conseil Communautaire l'aura approuvé.

CONSIDERANT qu'ADELPHE/ECO-EMBALLAGES propose deux solutions à la Communauté de Communes :

- soit signer un avenant de prolongation de 6 mois du CVEM actuel avec maintien du barème d'aides « C », en attendant l'entrée en vigueur du nouveau contrat barème « D ».
- soit bénéficier rétroactivement de l'application du nouveau barème « D » en approuvant le nouveau CVEM, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

CONSIDERANT que l'analyse rapide ne permet pas de démontrer de manière évidente que le barème « D » sera plus avantageux, puisque ce n'est pas systématiquement le cas selon les matériaux ou le type de collecte (apport volontaire ou porte à porte, alors même que la Communauté de Communes projette de mettre en œuvre cette dernière d'ici quelques mois), même si le soutien financier aux postes d'ambassadeurs du tri serait meilleur,

CONSIDERANT que dans ces conditions il apparaît plus prudent de prolonger de six mois par avenant le contrat actuel, en continuant de bénéficier du barème « C »,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer un avenant de prorogation du CVEM « barème C » à compter du 1^{er} juillet 2009 pour une durée de 6 mois.

Pour copie conforme

Le Président,
Nicolas SORET

